

ARRETE DU MAIRE

ARRETE N°55/2022 du 3 OCTOBRE 2022

**Portant fermeture du sentier entre la cascade de Bérard et la passerelle
« Fontana Freda »**

Le Maire de la commune de Vallorcine,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2213-1 à L 2213-6,

CONSIDÉRANT la nécessité de réglementer la circulation du sentier entre la cascade de Bérard et la passerelle « Fontana Freda » menant au Vallon de Bérard que les intempéries du 1^{er} et 2 octobre ont endommagé.

ARRÊTE

ARTICLE 1 :

Le sentier entre la cascade de Bérard et la passerelle « Fontana Freda » est fermé à compter du 03/10/2022 à toutes personnes : randonneurs, Vététistes... (cf. plan joint)

ARTICLE 2 : La mise en place de la signalisation ainsi que sa maintenance seront assurées par le service pistes et sentiers de la communauté de communes de Vallée de Chamonix Mont Blanc.

ARTICLE 3 : M. le Maire de Vallorcine sera chargé de l'exécution du présent arrêté, dont ampliation sera adressée au Garde Champêtre, aux services techniques, à la Gendarmerie, au SDIS et à la communauté de communes de la Vallée de Chamonix Mont Blanc

Certifié exécutoire le 03/10/2022

Fait à Vallorcine le 03/10/2022



[Handwritten signature]

**FERMETURE DU SENTIER DE BERARD
A PARTIR DU 03 OCTOBRE 2022**

